

Prison de Tournai  
Commission de Surveillance

M. Koen GEENS  
Ministre de la Justice  
DG Etablissements pénitentiaires  
Boulevard de Waterloo, 115  
1000 BRUXELLES

Tournai, le 3 novembre 2014

CONCERNE : SERVICE MEDICAL DE LA PRISON DE TOURNAI

Monsieur le Ministre,

La Commission de Surveillance de la prison de Tournai s'inquiète fortement de la situation actuelle du service médical de cet établissement.

En effet, il apparaît qu'actuellement, le cadre des médecins généralistes est tout à fait incomplet : alors que ce cadre comprend cinq places, seuls trois médecins généralistes officient, dont deux semble-t-il à temps partiel.

Cette situation, jointe aux difficultés que le service de garde des médecins généralistes subit depuis plusieurs mois dans tout le pays, entraîne que chaque jour, de 16 heures à 7 heures, il n'est d'autre service médical disponible que, pendant deux heures, le service de garde généraliste et, le reste du temps, le SAMU.

Et il apparaît de nos informations recueillies dans la prison que, à tout le moins la nuit, ces services extérieurs ne se déplacent qu'accompagnés par la police.

A notre connaissance, la situation du personnel infirmier est comparable.

Il en résulte une pesanteur et des retards susceptibles de menacer la santé des détenus, particulièrement en cas d'urgence. Il en résulte accessoirement un surcoût indirect pour la société – mais cette question n'est pas de notre ressort.

Par ailleurs, la situation actuelle entraîne que les détenus placés en cellule de punition ne reçoivent que rarement la visite de médecins le week-end (une visite étant parfois faite par un infirmier, parfois par personne), en contravention à l'article 137 de la loi du 12 janvier 2005, ce qui est inadmissible.

Notre commission n'en fait pas grief aux médecins actuellement actifs à la prison de Tournai, qui font au mieux de leur disponibilité, mais il nous apparaît qu'il est de la

responsabilité de vos services de veiller à ce que les cadres soient complétés d'une telle façon que la loi puisse être respectée et, surtout, la santé des détenus préservée.

Le Conseil central de Surveillance pénitentiaire et la prison de Tournai reçoivent copie de la présente, pour leur complète information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour la Commission,  
Son président,

Alain GAILLET